**FICHE D’APPEL À PROJETS**

**RAPPEL :**

Les trois prix décernés aux projets ont été créés par la **Conférence des directeurs des écoles françaises d’ingénieurs**, en partenariat avec l’**Agence universitaire de la Francophonie**, **Elles bougent**, **Femmes ingénieures** et **Talents du numérique** et le soutien d’**ATC France**, du **Bureau national des élèves-ingénieurs**, de **Campus-Channel**, de la **Commission des titres d’ingénieur**, **d’Ingénieurs et scientifiques de France**, de **Social Builder**, de **STMicroelectronics** et **Techniques de l’ingénieur**.

Les actions proposées peuvent concerner aussi bien des projets de sensibilisation à l’égalité femmes-hommes au sein des écoles d’ingénieur-e-s ou dans la sphère professionnelle. Elles peuvent également viser à attirer davantage de femmes dans les formations d’ingénieur-e-s ou œuvrer à lutter contre les discriminations et les idées reçues. Les projets déposés dans le cadre de l’opération Ingénieuses peuvent avoir été soumis à d’autres concours ou appels à projets.

**CRITÈRES DE SÉLECTION :**

Les projets initiés durant l’année académique 2019-2020, qu’ils soient en cours, non achevés, achevés ou futurs, sont éligibles et peuvent être présentés lors de l’opération Ingénieuses 2020. Les projets peuvent être présentés aussi bien par l’administration de l’établissement, par le personnel enseignant, par des étudiant-e-s seul-e-s ou en groupe, par le bureau des élèves, etc.

**TYPE D’ACTIONS**

Les projets pouvant être primés peuvent être :

* des actions de vulgarisation scientifique,
* des événements autour du 8 mars,
* des actions dans le cadre d’une coopération internationale sur le thème de l’égalité,
* des actions en faveur de l’orientation,
* des actions de sensibilisation auprès des élèves et personnels concernant les questions de mixité,
* des actions ciblées sur les collégiens, collégiennes, élèves de primaire,
* etc.

Cette liste n’est pas exhaustive.

Après délibération du jury composé de partenaires et d’experts, trois prix seront remis lors d’une cérémonie.

Les élèves-ingénieures répondant à l’appel à projets peuvent également déposer en parallèle une candidature au prix de l’élève-ingénieure France.

**La présente fiche est à retourner complétée à** **ingenieuses@cdefi.fr****.**

**La date limite de dépôt des candidatures, initialement fixée au 7 avril 2020, est repoussée au 20 juillet 2020.**

**Pour toute question, veuillez écrire à l’adresse suivante :** **ingenieuses@cdefi.fr**

**La cérémonie de remise de prix se tiendra à Paris le 1er octobre 2020, sauf consignes gouvernementales contraires.**

**Les nominé-e-s pour chacun des prix seront informé-e-s par e-mail au mois de septembre.**

**FICHE DE CANDIDATURE :**

**Nom de l’école accueillant ce projet :**

**Nom du/de la référent-e du projet, de sa fonction dans l’école s’il/elle en occupe une, de l’association à l’origine du projet** :

**Coordonnées du/de la référent-e :**

**Adresse :**

**Tél** :

**E-mail** :

**Nom du projet :**

**Descriptif du projet :**

**Durée du projet :**

**Objectifs de l’action (plusieurs choix possibles) :**

[ ]  Susciter des vocations d’ingénieures chez les jeunes filles

[ ]  Lutter contre les idées reçues et les stéréotypes de genre

[ ]  Promouvoir l’égalité femmes-hommes

[ ]  Autre, précisez :

**Moyens mobilisés pour réaliser l’action :**

Ressources humaines :

Ressources financières :

Actions de valorisation prévues (communication autour de l’opération) :

**En accompagnement de la présente fiche d’inscription à l’appel à projets, l’établissement, le/la référent-e ou l’association s’engage à :**

* transmettre à la CDEFI les documents permettant de décrire le projet en vue de sa publication sur le web ou d’une présentation à la presse ;
* fournir des illustrations de l’action : photos des participants, captures d’écran, vidéos de présentation, site internet, blog, affiches, etc. ;
* fournir un témoignage de l’un des participants d’une dizaine de lignes avec photo (le témoignage pourra être remanié dans le but d’être transmis à notre agence de relations presse) ;
* nommer un-e ou plusieurs représentant-e-s qui participeront à la cérémonie de remise de prix.

**En remplissant ce document, j’autorise la CDEFI à :**

* conserver les coordonnées et les documents fournis en complément relatifs au projet, pendant toute la durée du concours 2020 ;
* conserver ces données, exclusivement à titre d’archives du concours, sans aucune possibilité de divulgation à un tiers ;
* référencer les actions des établissements sur le site Internet de la CDEFI ([www.cdefi.fr](http://www.cdefi.fr)) ;
* communiquer sur l’action Ingénieuses’20 et sur ses participants sur son site Internet, dans la presse et sur les réseaux sociaux ;
* faire des communiqués de presse sur l’opération Ingénieuses citant les projets nominés et lauréats.

Enfin, la CDEFI s’engage à demander l’autorisation préalable à l’établissement, au référent-e ou à l’association pour toute mise en relation avec un média dans le cadre d’une interview écrite, enregistrée en audio ou en vidéo.

Fait à :

Date :

Signature :